

Presse et fait divers au XIX^e siècle

> PAR ANNE-CLAUDE AMBROISE-RENDU, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN HISTOIRE CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ PARIS-X-NANTERRE

Place dans les programmes

Intégrée dans le programme d'**histoire du cycle terminal (1^{re})**, cette séquence consacrée à l'étude des faits divers se prête à la pluridisciplinarité. Les articles de journaux pourront être étudiés en cours de **français**, dans le cadre de l'**étude du texte argumentatif et des registres**. Les images, caractéristiques d'une production iconographique populaire alors en plein essor, peuvent, elles, faire l'objet d'analyses et de prolongements en **arts plastiques** et en **histoire des arts**.

Objectifs et démarche

Cette étude d'un moment historique, la Belle Époque, est envisagée ici selon une approche particulière, celle de la naissance d'un discours sécuritaire et d'une publicisation massive du phénomène criminel. Elle permet de comprendre que, sans l'écho de la presse de masse, crimes et châtements ne peuvent se constituer en objets publics et sujets de débat.

La diversité chronologique des documents proposés permet d'avoir une vision dynamique de la constitution d'un discours sur le crime et de la réponse pénale qu'il suscite par le truchement de l'entreprise de presse. Au sein de l'absolu des valeurs que constitue la réprobation du crime se dégage le relatif chronologique de l'appréhension de ses modalités, de son degré de dangerosité.

Dès les années 1880, les effets conjugués de la loi du 29 juillet 1881, des progrès de la technique (extension du réseau télégraphique et développement des communications téléphoniques, perfectionnement de la presse rotative et introduction des composeuses mécaniques) et du suffrage universel masculin transforment la nature de la presse. Le journal est devenu une usine, le journalisme un métier. À partir de 1880 on voit apparaître dans *Le Figaro* et *La Liberté* des reporters qui font leurs classes à l'école des faits divers. Ces « tâcherons de l'information » (Dominique Kalifa) collectent les informations pour les livrer aux rédacteurs. « C'est après le fait divers que le reportage a pénétré dans la presse française », fait remarquer Pierre Albert. Dès la Belle Époque, les « faits-diversiers » sont devenus les « petits reporters » d'une presse en plein mouvement.

En décrivant jour après jour les crimes et les délits et la réponse judiciaire qu'ils suscitent, la presse s'adonne avec délices à la violence qu'elle prétend décrire et dénoncer, ce qui lui est d'ailleurs souvent reproché. Qu'elle s'attarde avec minutie sur les turpitudes diverses ou qu'elle multiplie les images sanglantes, elle alimente une dérive compensatrice du même ordre que la littérature de l'horrible et l'héritage de Sade.

L'étude des faits divers permet donc de saisir les valeurs et les préoccupations de la Belle Époque : émergence du sentiment d'insécurité, souci croissant du sort des enfants mais difficulté à en apprécier la spécificité, crainte d'une jeunesse en rupture de ban, rôle et efficacité de la police, débat récurrent autour de la peine capitale, ainsi que la manière dont cet anecdotique de la vie collective est inséré dans un discours politique.

Le point de départ pédagogique fourni par des contenus de presse pour appréhender la manière dont est perçue et éventuellement instrumentalisée la question du crime est particulièrement pertinent. Les élèves sont susceptibles de les identifier sans difficulté. Le travail historique mené ici permettra de montrer, par le truchement de l'analyse de la mise en récit et en image que sont les faits divers, que le discours sécuritaire s'est construit dans le temps, en fonction d'un contexte précis, qu'il a une histoire et qu'il est justiciable d'une analyse historique. C'est donc l'occasion pour les élèves de mettre en œuvre une démarche critique.

Cette séquence permettra donc d'apporter des savoirs indispensables à la compréhension de la Belle Époque comme matrice culturelle, politique et sociale du XX^e siècle, en ce qui concerne la presse populaire et la culture commune qu'elle forge, en ces débuts d'un régime démocratique, autour du fonctionnement de la justice et de son contrôle par la publicité qu'elle lui assure et autour du crime.

SAVOIR +

- FARCY Jean-Claude. *L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*. Paris : PUF, 2000 (coll. Droit et justice).
- KALIFA Dominique. *L'Encre et le Sang : récits de crimes et société à la Belle Époque*. Paris : Fayard, 1995.
- PERROT Michelle. *Les Ombres de l'histoire : crime et châtement au XIX^e siècle*. Paris : Flammarion, 2001.
- Criminocorpus, le portail de l'histoire du crime.
<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/>

A Les braconniers assassins

● *Le Petit Journal*, 10 décembre 1905.



B Nouvelles diverses

● *La Dépêche*, 26 juin 1910.

Arrestation

Rue du Poids-de-l'Huile, vers une heure du matin, quatre ou cinq jeunes gens déambulaient en chantant. Ils s'amusaient à briser à coups de canne ou de pavés la glace de la devanture de la pharmacie Bonhoure. Les agents de police ont pu appréhender l'un de ces casseurs de vitres. C'est un nommé V... Il proteste de son innocence.

Cambriolages

En rentrant dans son appartement, rue Traversière-les-Potiers, hier soir, vers huit heures, Mme Baron, veuve Feilhes, tailleuse, a constaté qu'en son absence un cambrioleur s'y était introduit à l'aide de fausses clés et avait dérobé un porte-monnaie contenant 23 francs, des boucles d'oreille, une broche et divers autres objets. Rue des Piliers, 14, un autre cambriolage a été commis entre neuf et dix heures du soir, dans le logement de Mme Albanie Barrès. Une somme de 83 francs a été emportée par le voleur. La police de sûreté, avisée de ces vols, se livre à une enquête.

Vols

Le cinquième arrondissement a mis en état d'arrestation et conduit devant M. Le procureur de la République le nommé Jean-Auguste D..., dit Antonin, âgé de 17 ans, manoeuvre demeurant rue Sainte-Jeanne, sous l'inculpation de vol. Le premier arrondissement a ouvert une enquête au sujet du vol avec effraction d'un porte-monnaie renfermant la somme de 40 francs et de deux montres remontoir en argent, commis dans la soirée de vendredi au domicile et au préjudice de M. Auguste Barthélémy, demeurant impasse de Blanchers.

Méchant gamin

Vendredi soir vers cinq heures, le jeune Henri Doming, âgé de huit ans et demi, demeurant boulevard Lacrosnes, 63, passait sur le boulevard d'Arcole, lorsqu'il fut accosté par un autre enfant qu'il connaît de vue seulement. Celui-ci le fit entrer dans l'établissement de M. Vallut négociant en machines agricoles boulevard d'Arcole, 3, et il lui fit placer la main gauche sur une machine appelée hachetière d'herbe, puis il tourna la manivelle et le jeune Doming eut la première phalange du majeur de la main gauche tranchée. L'enfant a reçu des soins à la pharmacie voisine. Une enquête est ouverte au troisième arrondissement pour rechercher l'auteur de cet accident.

C La « boucherie de July »

● *Le Figaro*, 4 juin 1910.

Le crime est effroyable : une famille massacrée, un amoncellement de cadavres dans une cour de ferme. Mais la mentalité des accusés est plus effroyable encore et je ne crois pas que dans aucune affaire judiciaire on ait eu plus que dans celle-ci le cœur douloureusement serré. La raison chancelle lorsqu'on contemple, au banc des accusés, ces enfants qui, avec la plus sinistre des préméditations ont accompli cinq meurtres. Qu'est-ce donc que la conscience humaine, le cœur de l'enfant ? [...]

Nous connaissons les détails du crime. Ils ont été avoués à l'instruction. Ils le seront encore à l'audience. Ce qui nous préoccupe [...] c'est de savoir comment ces enfants sont devenus des assassins. Car ces monstres sont des enfants. Jacquiard avait seize ans et demi, Vienny quatorze ans et huit mois au moment du crime. Et lorsque dans le fond de la salle ils apparaissent, les menottes aux poings, tenus par les gendarmes comme des chiens en laisse, ils nous semblent tout semblables à ces petits enfants que juge hebdomadairement la huitième chambre dans l'audience consacrée aux mineurs délinquants. [...]

– Comment, demande le président, avez-vous formé le projet d'assassiner vos patrons ?

– C'est venu peu à peu dans la journée de jeudi.

– Qui en a eu l'idée ?

Vienny ne répond pas.

– Voulez-vous tuer les enfants ?

– Jacquiard ne m'en a pas parlé et je me basais sur ce qu'il disait.

– Vous étiez donc bien décidé à tuer ?

– Oui monsieur. [...]

– Vous n'avez pas hésité ? Avez-vous hésité, dites ?

Assis les yeux mi-clos, Vienny esquisse une petite moue imperceptible mais ne daigne pas répondre.

– Ça ne vous a donc rien fait de voir tuer un homme devant vous ?

– Je ne me rappelle pas.

Rien de plus sinistre que d'entendre une telle réponse. Un homme, un être humain le plus féroce même aurait devant ses juges un sanglot, un regret. Chez cet enfant, rien. Et c'était la première fois sans doute qu'il contemplait un mort.

D L'impuissance de la police

● *Le Petit Journal*, 7 janvier 1910.

Nous en sommes venus là que les agents risquent plus volontiers la mort que le geste de se défendre. On est porté à regretter cet héroïsme passif, qui fait de nos défenseurs des victimes désignées au revolver des malfaiteurs. Nos humanistes patentés sont prêts à s'émouvoir sur le sort de quelque niais mené au poste un peu rudement. Ils trouvent fort naturel que les agents essuient sans broncher les feux de salve des assassins [...]. Pour inviter les agents à ne pas se laisser massacrer sans résistance, M. Lépine a dû leur adresser un ordre de service.

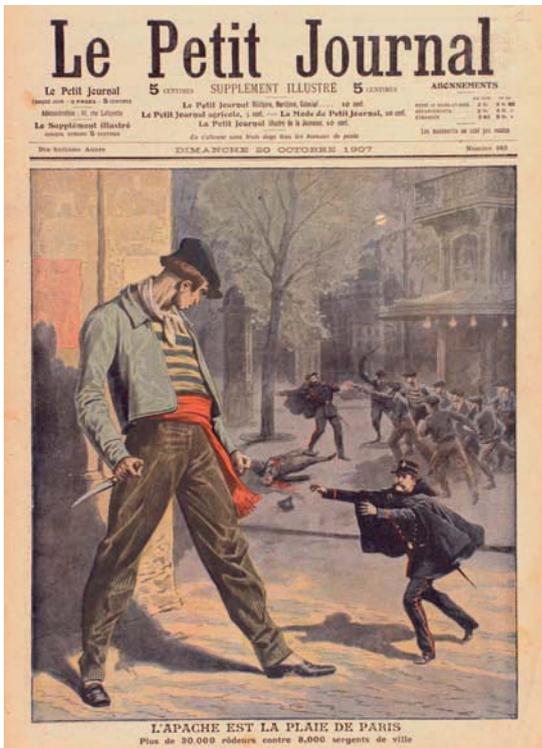
E Les crimes de Vacher

● *Le Progrès illustré*, 21 novembre 1897.



F L'apache est la plaie de Paris

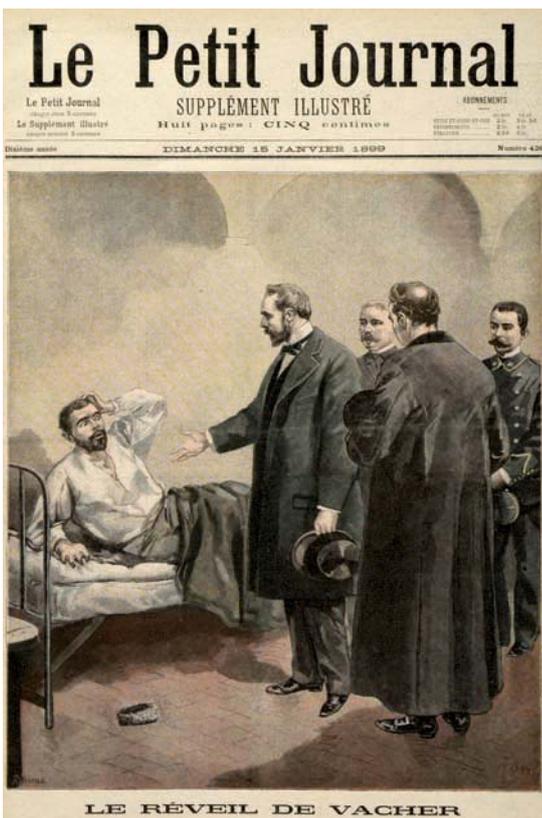
● *Le Petit Journal*, 20 octobre 1907.



© MUCEM/DIST. RMN

H Le réveil de Vacher

● *Le Petit Journal*, 14 janvier 1898.



© COLLECTION KHARBINE-TAPABOR

G Le règne des apaches

● *Le Courrier de la montagne*, 23 janvier 1910.

Le mancenillier maçonnique qui étend son ombre délétère sur toute la France produit naturellement des fruits vénénéux. Si la natalité diminue, les crimes augmentent selon une progression effrayante. Chacun s'épouvante en voyant monter, et monter sans cesse, la marée rouge. Chaque matin en ouvrant son journal, le lecteur peut lire le récit de nouveaux attentats commis par des criminels dont la plupart sont des jeunes gens, voire même des enfants. Et ces crimes sont perpétrés avec une audace et un cynisme qui dénotent chez leurs auteurs une perversion complète du sens moral. La seule énumération des forfaits qui se sont déroulés sur notre territoire depuis quelques semaines remplirait deux colonnes. [...] C'est l'enseignement laïque, tel qu'il est pratiqué par des milliers d'instituteurs [...] qui favorise et provoque l'éclosion des apaches. Car laïcisme est devenu synonyme d'athéisme. Or, toute notion de devoir provient de la croyance en Dieu. Si je n'ai pas à obéir à un maître souverain de l'univers, je n'ai à obéir à personne. [...]

Les auteurs responsables au premier chef des crimes dont le débordement met en péril la société française, ce sont les jacobins sectaires qui, poursuivant de leur haine implacable le catholicisme traditionnel, s'acharnent à gangrener les consciences en y étouffant le rayon divin sous une couche épaisse de matérialisme aussi imbécile que dépraveur et de pourriture maçonnique.

I Pour la peine de mort

1 – Un scélérat compte pour rien un châtement tant qu'il conserve une espérance. Ce qu'il redoute le plus, ou, pour mieux parler, tout ce qu'il redoute, c'est la mort, soyez-en bien certain, oui la mort. Enlevez-lui cette crainte, il n'en aura plus aucune. Il faut donc que le coupable expie ses crimes.

Le Petit Journal, 20 janvier 1870.

2 – L'année débute par quatre commutations de peine [...]. C'est peut-être [la] mansuétude [du président] qui a encouragé les assassins.

Le Figaro, 2 janvier 1880.

3 – Cette sensibilité humanitaire est combattue par la continuité des crimes ; l'on arrive bien vite à dire [...] : « Que messieurs les assassins commencent ! [...] Les meurtriers ont agi avec cruauté, un calme, un cynisme implacables. [...] N'ont-ils pas mérité la mort ? »

Le Petit Journal, 18 janvier 1890.

4 – Les criminalistes savent combien la terreur de la guillotine a sauvé de gens. Les meurtriers sont, hélas ! très nombreux ; il n'est pas de jour que *Le Petit Journal* n'ait à raconter leurs sinistres exploits. Mais combien sont restés voleurs qui fussent devenus assassins !

Le Petit Journal, 18 janvier 1890.

>> ANALYSE DES DOCUMENTS

A Les malheurs du monde

L'essor de la presse populaire à grand tirage et à petit prix dans le dernier tiers du XIX^e siècle est indissociable du succès remporté par les faits divers. La presse consacre de plus en plus de place à cette lecture très attendue. En choisissant en 1890 de faire de son supplément hebdomadaire un illustré, *Le Petit Journal* se dote des moyens de mettre en images les faits divers qu'il relate. En 1895, le tirage de ce supplément dépasse le million d'exemplaires.

Les illustrations des suppléments adoptent une tonalité d'un expressionnisme énergique. Le respect des conventions de la figuration dont elles témoignent n'est pas seulement un gage de réalisme, il joue également comme une garantie de plaisir pour le spectateur. La réalité qu'elle restitue à l'aide d'un lexique limité et d'une syntaxe limpide construit une situation archétypale destinée à provoquer l'effroi. C'est ainsi qu'elle alimente le discours sécuritaire.

L'exhibition des horreurs du monde doit être aussi comprise comme une hygiène à la fois culturelle et sociale, le pendant de la joie de vivre de la Belle Époque, car elle appelle et exige une réponse : sécuritaire et policière. Elle remplit ainsi une fonction sociale, voire politique.

B Un effet de loupe

En développant dans leurs colonnes la place réservée aux crimes et aux délits, même insignifiants, ce qu'ils font pratiquement tous au tournant du siècle, les quotidiens ne se contentent pas de donner un visage à la délinquance, ils lui confèrent également une visibilité, une densité qu'elle n'avait jamais eues avant, faute de publicité. L'accumulation des récits de délits divers ne provoque pas seulement une variation quantitative de la représentation qu'ils suscitent, mais bien une mutation qualitative. Quand crimes et délits sont présentés, sans discours mais du seul fait de leur accumulation, comme des phénomènes massifs, alors ils cessent d'être de purs faits divers dépourvus de signification pour devenir l'affaire de la société tout entière. L'événement impose la nécessité de trouver une réponse et une solution. La réponse policière à la délinquance est ici évoquée précisément par les récits sous la forme de l'intervention des agents de police et de l'ouverture des enquêtes. Cette omniprésence des forces de l'ordre dans les récits de crimes a pour effet de rassurer un lecteur d'abord inquiet par l'évocation répétée de désordres. La recherche de solutions à l'inflation prétendue de la délinquance est au cœur du débat public, qu'alimente la chronique des faits divers. Ce faisant, elle assure l'articulation de l'anecdotique « fait-diversié » avec des pratiques sociales et est parfois à l'origine de mesures législatives visant à la prévention ou à la punition des crimes. Le lecteur de faits divers est donc transformé par la rubrique en un être social, partie prenante de la collectivité.

C La criminalité juvénile

Deux enfants, garçons vachers, Jacquiard, 16 ans, et Vienny, 14 ans, venus de Suisse, ont assassiné à coups de revolver et de hache, le 10 décembre 1909, dans une ferme de Jully, près de Tonnerre, la famille Verrières, ainsi que deux serveurs et une jeune bonne âgée de 20 ans, dont on a retrouvé la tête coupée flottant dans l'eau du puits. Leur mobile n'est pas clair : voulaient-ils dévaliser la maison et partir en voyage ? Au terme du procès, Jacquiard est condamné à mort, mais il sera, comme il est d'usage alors, gracié par le président Fallières. Vienny est, quant à lui, condamné à vingt ans de colonie pénitentiaire.

La criminalité de l'enfance est présentée comme le premier des maux sociaux de l'époque. Tous les spécialistes convoqués par la presse s'accordent à dire que l'enfant criminel est un enfant souffrant de l'absence ou de la déficience du père. Il devrait donc pouvoir compter sur la sollicitude d'autres instances : l'Église pour les uns, l'État pour les autres, par le truchement du développement du travail social et de l'assistance aux familles. Mais avant 1914 l'initiative en la matière demeure essentiellement privée, même si la loi votée en 1898 sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants témoigne d'un véritable désir de prendre en compte l'enfance malheureuse.

D Mais que fait la police ?

L'évocation insistante des crimes et des délits conduit une partie de la presse – la plus populiste et/ou la plus conservatrice – à réclamer une réaction des forces de police. On voit ici que *Le Petit Journal* s'indigne de l'attitude des agents, jugée insuffisamment énergique. Peu avant, le préfet de police Louis Lépine a rappelé à ses subordonnés qu'il était de leur devoir de faire usage de leur arme.

La police est alors en phase de réorganisation, et Paris a un statut particulier. Les « sergents de ville », au nombre de sept mille, mis en place sous le Second Empire, deviennent des gardiens de la paix avec l'avènement de la république. En 1883, une école pratique de la police municipale, destinée à former aux spécificités de leur métier les futurs gardiens de la paix, ouvre ses portes au sein de la caserne de la Cité, siège de la préfecture de police. Au tournant du siècle, Paris peut compter sur quinze mille hommes, auxquels le préfet de police Lépine (en poste de 1893 à 1913) distribue le bâton blanc de circulation. Lépine crée également des brigades cyclistes et fluviales.

Cette réorganisation de grande ampleur n'empêche pas que les critiques continuent de fuser contre la police, soit pour lui reprocher ses bavures ou ses brutalités (la presse de gauche : *L'Humanité*, *La Dépêche*), soit au contraire pour déplorer son insuffisance numérique ou la mollesse de ses réactions.

E L'invention du tueur en série

Joseph Vacher (1869-1898), surnommé « l'éventreur du Sud-Est », est le premier « tueur en série » identifié comme tel. Le 4 août 1897, il a été arrêté en Ardèche, alors qu'il agressait une femme dans un bois. L'instruction révèle une série de meurtres : onze au total. Ces crimes, souvent perpétrés sur des adolescents, sont d'autant plus abominables qu'ils s'accompagnent de mutilations des parties génitales, d'éventrations et, probablement, de viols *post mortem*. Déclaré responsable de ses actes, Vacher est condamné à mort et exécuté le 31 décembre 1898.

Les grands quotidiens s'emparent de l'affaire. La série des crimes commis par Vacher était restée assez invisible tant que leur auteur n'avait pas été identifié. Les aveux du coupable établissent enfin une cohérence et permettent de reconstituer le parcours du tueur.

Ce que racontent les images du *Progrès illustré* appartient à cette reconstruction. Ce flux continu de crimes anciens est au final sans conséquences judiciaires sur le dénouement de l'affaire puisque Vacher n'est jugé et condamné que pour un seul des assassinats. Il y a donc là un pan du récit qui ne sert pas la justice mais remplit une autre fonction : publique et ambiguë. Les journaux satisfont un lectorat avide de sensationnel. Mais ils rassurent dans le même temps puisqu'ils racontent l'arrestation du coupable et sa condamnation, c'est-à-dire, au fond, le retour à la normale et à l'ordre.

F et G La figure de l'apache

« L'insécurité est à la mode, c'est un fait », titre en 1907 le journal *La Petite République*. La première décennie du xx^e siècle est agitée par un double débat, sur la sécurité et la peine de mort. À partir de 1900, la presse cristallise cette préoccupation sécuritaire et ses corrélats autour de la figure du jeune délinquant issu du milieu ouvrier, mais plus ou moins en rupture avec le monde du travail. C'est l'« apache », sauvage indomptable des territoires urbains. L'affaire Casque d'Or, en 1902 – l'agression, de jour en plein Paris, de François Leca par une bande concurrente, sur fond de rivalité amoureuse attisée par la belle Casque d'Or –, précipite les composants du mythe. À partir de ce moment, la presse relate quotidiennement les agissements de « bandes de jeunes ». Voleurs mais aussi assassins, plus ou moins souteneurs et en tout cas sans scrupule, ils règnent sur des territoires entiers des quartiers excentrés de la capitale et de ses faubourgs. Dénonçant « l'armée du crime » qui transforme les grandes villes et singulièrement la capitale en territoires dangereux, les journaux populaires dénoncent une criminalité menaçante.

Sur cette image (**doc F**), le premier plan est occupé par un apache « géant » vers lequel accourt un gardien de la paix minuscule, les bras tendus, comme désarmé. À l'arrière-plan, à côté d'un promeneur gisant dans une flaque de sang, un autre gardien se fait abattre par une bande.

Pas plus que d'autres contenus de presse, le crime n'échappe pas à l'instrumentalisation politique. L'arrivée au pouvoir des radicaux en 1902 précipite cette utilisation de

l'anxiété sécuritaire, sensible dès le tournant du siècle. La presse conservatrice et catholique, encore fréquemment anti-républicaine, dénonce, à l'instar du *Courrier de la montagne*, la décadence des mœurs due à la politique anticléricale des radicaux et le rôle souterrain de la franc-maçonnerie. La loi de Séparation des Églises et de l'État (décembre 1905) et la tournure qu'ont prise les inventaires des biens de l'Église dans les campagnes ne passent décidément pas. Par ailleurs, la montée en puissance du mouvement ouvrier (création de la CGT en 1895, de la SFIO en 1905) et l'exacerbation des luttes sociales inquiètent la bourgeoisie conservatrice. Dans cette perspective, la dénonciation du crime comme produit de la politique « jacobine » apparaît comme l'ultime sursaut d'un discours antirépublicain ulcéré par l'aide inattendue qu'apporte la prospérité économique de la Belle Époque à la stabilité politique du régime.

H Exemplarité du châtime

La marche au supplice fait l'objet de nombreux récits ou représentations. Les journaux illustrés font vivre à leur public les derniers instants du condamné à mort : le réveil, la concertation avec l'aumônier, la toilette, le parcours vers la guillotine. En choisissant de figurer non pas le moment du supplice, mais les minutes qui le précèdent, *Le Petit Journal* opte pour une rhétorique du drame et de la persuasion. Car montrer Vacher brutalement tiré du sommeil par les hommes venus l'avertir du rejet de sa demande de grâce, c'est montrer l'homme en l'assassin, un être désarmé, saisi par la peur et rendu ainsi à une humanité qu'il avait trahie. Cette image ne dit pas seulement la solennité du châtime judiciaire, elle insiste sur sa valeur exemplaire et morale.

I La campagne antiabolitionniste

L'avènement de la république relance le débat sur l'utilité pratique et la nécessité morale de la peine de mort. Hugo n'a cessé, depuis *Le Dernier Jour d'un condamné* (1829), de militer en faveur de l'abolition d'une peine qu'il juge inhumaine, indigne d'un État civilisé en même temps qu'inefficace en matière de dissuasion.

Du côté des défenseurs du châtime suprême, c'est le motif de la dissuasion qui l'emporte, comme le montre le premier article du *Petit Journal*, au moment où Jules Simon dépose une proposition de loi en faveur de l'abolition. Avec la stabilisation du régime républicain, le président Jules Grévy, surnommé Papa Gracias, renonce à user de la peine capitale et gracie presque systématiquement les condamnés. En 1880, *Le Figaro* déplore cette mansuétude, qui, selon le quotidien, encourage le crime.

Le ton est le même en 1890, quand le Sénat se prépare à voter la suppression de la publicité des exécutions capitales (il ne sera pas suivi par la Chambre des députés), ce qui, selon *Le Petit Journal*, consitue un premier pas vers l'abolition. Or, pour ce quotidien populiste, justice rime avec loi du talion, donner la mort mérite donc la mort. L'exemplarité de la peine fonctionne à ses yeux comme la seule manière d'enrayer la récurrence et l'aggravation des forfaits.

>> ACTIVITÉS

1 Crime et insécurité

| doc A

a. Observez le **DOC A**.

Décrivez les trois personnages : leur disposition dans l'image, leurs attitudes, leurs vêtements, etc. Caractérisez le paysage. Recensez les objets abandonnés sur le sol. Quelles indications fournissent-ils pour la compréhension de la scène ? Que sont en train de faire les deux hommes actifs ?

b. D'après ces éléments, essayez de reconstituer la scène qui a précédé.

c. Selon vous, à quelle catégorie sociale appartiennent les deux assassins ? De quels indices peut-on le déduire ?

d. En 1909, Léon Jules juge les illustrations du *Petit Journal* vulgaires, mais il ajoute que, « si ces gravures sont détestables du point de vue artistique, elles n'ont rien de choquant au point de vue moral, et c'est toujours cela ». Que veut-il dire par là ? Qu'en pensez-vous ?

2 Nouvelles brèves

| doc B

a. Relevez, quand elles sont fournies, les indications sur l'âge des protagonistes de ces récits. Qu'en concluez-vous ? Pour quelle raison certains noms ne sont-ils pas donnés par les articles ?

b. Quel est, selon vous, l'effet produit sur le lecteur par la mention précise des arrondissements et des adresses ?

c. Parmi ces termes, lequel caractériserait le mieux le ton de ces récits : pathétique, ironique, neutre, polémique, humoristique, tragique.

d. Quel sentiment pouvait susciter la lecture quotidienne de ces textes illustrés d'images comme celle du **DOC A** ?

3 Les inquiétudes du temps

| doc C

a. Relevez les adjectifs utilisés pour décrire le crime et ses auteurs. À quel registre appartiennent-ils ?

b. Qu'attend le journaliste, et avec lui sans doute une partie des lecteurs, de l'interrogatoire de Vienny ?

c. Que veut dire le journaliste par ces mots : « Ils nous semblent tout semblables à ces petits enfants que juge hebdomadairement la huitième chambre correctionnelle dans l'audience consacrée aux mineurs délinquants » ?

d. « Le délit de l'enfant promet le délit plus grave de l'adolescent et le crime de l'homme », affirme le positiviste Paul Grimanelli dans un article sur la criminalité juvénile. Que veut-il dire par là ? À quelle action invite-t-il ?

e. Par quel type de tribunal Jacquard et Vienny sont-ils jugés ? À quoi sert le tribunal correctionnel ? Qui est le « président » qui les interroge ? Quelle est sa fonction ?

f. **Synthèse.** Quelles raisons, en ce début de xx^e siècle, conduisent les pouvoirs publics et la presse à tant se préoccuper de la jeunesse, qu'elle soit délinquante ou menacée ? Quelles sont les principales mesures législatives prises à cet effet pendant la Belle Époque ?

4 L'autorité interpellée

| doc D

a. Pour quelle raison le rédacteur de ces lignes déplore-t-il l'héroïsme passif des agents ?

b. Qui sont les « humanistes patentés » qui s'émeuvent des brutalités policières ?

c. Relevez les termes qui opposent ces brutalités policières et les violences des malfaiteurs. Sont-ils du même ordre ?

d. Qui est M. Lépine ?

5 Naissance du tueur en série

| doc E

- Recensez les éléments communs et les différences entre ces huit illustrations. Quel est l'effet produit par cette série ?
- Vacher est désigné ici comme « le tueur de bergers ». Pourquoi cette précision ?
- Vacher, très soucieux de son image, subordonne la suite de ses aveux aux comptes rendus qu'il veut voir publiés. *Le Petit Journal* commente cette exigence : « Vacher offre cette particularité, commune à beaucoup de criminels, qu'il paraît assoiffé de réclame et de publicité. » Quelle est la fonction de ce commentaire ?

6 Le mythe de l'apache

| doc F

- « L'apache est le roi de la rue [...]. Paris est un champ de bataille où ces escarpes jouent impunément du couteau ou du revolver, attaquent les passants paisibles ou se livrent entre eux à des luttes homériques. » Relevez les éléments de l'image auxquels renvoie ce commentaire. À quel univers renvoie le terme « apache » ? Qu'a-t-on voulu signifier par cette appellation ?
- Décrivez la composition de cette illustration, avec ses plans successifs. Justifiez les choix du dessinateur, en particulier la disproportion entre l'apache et le policier et l'attitude de ce dernier. Quelles autres représentations font figurer sur la même image plusieurs actions situées à des moments voire dans des lieux différents ?
- L'apache dessiné ici est un type figé par la presse populaire elle-même. Décrivez sa posture, son vêtement, son arme. Voit-on son visage ? Pourquoi ?

7 L'utilisation politique du fait divers

| doc G

- Relevez les métaphores utilisées pour décrire la recrudescence supposée de la criminalité et ses causes.
- Quels sont les arguments utilisés à l'appui de la thèse de l'essor du crime ?
- Qui sont, selon l'auteur de l'article, les principaux acteurs de cet essor du crime ? Quelles sont les raisons concrètes invoquées pour expliquer ce phénomène ?
- Cherchez la signification de l'expression « mancenillier maçonnique ». À quoi cela fait-il allusion ?

8 Image du châtement suprême

| doc H

- Que représente cette scène ? Où a-t-elle lieu ? Qui sont les personnages présents autour de Vacher ? Que lui annoncent-ils ?
- Décrivez le visage de Vacher. Qu'exprime-t-il ?
- Pourquoi le dessinateur a-t-il choisi de représenter cette scène précisément ?

9 Pour la peine de mort

| doc I

- Relevez et classez les arguments utilisés ici par les défenseurs de la peine de mort. À quoi l'expression « sensibilité humanitaire » fait-elle allusion ? Qui sont les « criminalistes » ?
- Synthèse.** Rédigez un essai sur le débat autour de la peine de mort en France depuis la Révolution française jusqu'à son abolition, en 1981.